

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2022 - (N° 4523)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1300

présenté par

Mme Kuric, Mme Firmin Le Bodo, M. Christophe, Mme Chapelier, M. Bournazel, M. El Guerrab,
M. Euzet, M. Gassilloud, M. Herth, M. Houbron, M. Huppé, M. Kervran, M. Lamirault,
M. Larsonneur, M. Ledoux, Mme Lemoine, Mme Louis, Mme Magnier, Mme Valérie Petit,
M. Potterie, Mme Sage et M. Becht

ARTICLE 31

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.